



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Séance du Conseil Municipal
du Mardi 11 Février 2025**

Affaire n° 16 – Délibération N° 2025-02/015

Adoption du Règlement Particulier de Police du Port Multimodal (Règlement Intérieur) «Port de Pêche et Port de Commerce» de Saint-François.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025

Date d'affichage : 05 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
21	05	04	03

Nombre de Conseillers votants : 26

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x	Envoyé en préfecture le 18/02/2025	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x	Reçu en préfecture le 18/02/2025	
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x	Publié le 19/02/2025	
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x	ID : 971-219711256-20250212-454-DE	
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x
Mme LOSBAR Yvarne	Conseiller Municipal			x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL	

Le quorum étant atteint, **vingt-et-un (21)** Conseillers étant présents et **cinq (05)** représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 16 – Délibération N° 2025-02/015
Adoption du Règlement Particulier de Police du Port Multimodal (Règlement Intérieur) «Port de Pêche et Port de Commerce» de Saint-François.

Monsieur le Maire présente le projet du Règlement Particulier de Police du Port Multimodal (Règlement Intérieur) «Port de Pêche et Port de Commerce» de Saint-François joint en annexe.

Il informe que ce document est obligatoire et a pour but de fixer les droits et les devoirs de chacun et de définir les règles d'usages à respecter, pour une bonne exploitation de l'équipement.

Monsieur le Maire précise que le présent règlement détermine notamment :

- Les conditions d'accès et d'utilisation du port par les navires ;
- Les conditions d'accès et d'utilisation du port par les usagers ;
- Les conditions d'utilisation des ouvrages et des installations portuaires ;
- Les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Les règles relatives aux conventions d'occupation ;
- Les règles propres aux navires en escale.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-454-DE



Le projet de Règlement Particulier de Police du Port Multimodal est soumis à votre approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Circulaire du 02 Août 2005 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences prévus dans le domaine des ports maritimes par l'article 30 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n° du 2010-22/1^{ère} R du 05 Mai 2010 du Conseil Général de la Guadeloupe portant transfert en pleine propriété du port départemental et intégration dans le domaine public communal ;

Vu l'avis favorable de la Commission «Affaires Maritimes, Nautisme et Agriculture» du 30 Janvier 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jean-Luc PLUMASSEAU, Directeur de la Mer & du Nautisme ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER le Règlement Particulier de Police du Port Multimodal (Règlement Intérieur) «Port de Pêche et Port de Commerce» de Saint-François annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le18/02/2025..... Et publication ou notification du19/02/2025..... Affichée en Mairie, le19/02/2025.....
--

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.

